



Rapport annuel du Conseil d'établissement 2021-2022

École Sainte-Anne

(adopté au CE du 19 octobre 2022)

Rédigé par

Madame Carole Lord, directrice

et

Monsieur Cédric Desbiens, président

Année scolaire 2021-2022

Le conseil d'établissement est une structure décisionnelle avec des mandats précis stipulés par la loi sur l'instruction publique, et ce, dans un climat de partenariat.

Notre conseil d'établissement a tenu 6 séances ordinaires au cours de l'année 2021-2022 :

- 20 octobre 2021
- 24 novembre 2021
- 2 février 2022
- 23 mars 2022
- 26 avril 2022
- 24 mai 2022

Composition du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé de 12 membres :

6 membres parents :

- Cédric Desbiens, président du conseil d'établissement
- Julie Murray, vice-présidente du conseil d'établissement
- Marie-Christine Martin
- Stéphanie Roche
- Roxanne Bisson
- Sophie Roux

6 membres du personnel :

- Line Beauchamp, enseignante
- Mélanie Charron, enseignante
- Anny Girard, enseignante
- Geneviève Morin, enseignante
- Melissa Therrien, enseignante
- Julie Philippon, responsable du service de garde

À toutes ces personnes, il faut ajouter la présence de Madame Michèle Cloutier, directrice, et de Madame Mariève Lapointe, directrice adjointe.

Mot du président

Ce document a pour but de tracer le bilan de nos activités annuelles. Il vous informe sur :

- Les membres du conseil et leurs fonctions;
- Les dates de la tenue des assemblées;
- Le bilan financier des activités du conseil d'établissement;
- Un résumé des sujets traités durant l'année.

Chaque année comprend son lot de réussites et de défis. Celle de 2021-2022 n'y échappera pas. Elle a une couleur bien à elle avec le contexte de pandémie. Notre vie scolaire a été bousculée, les objectifs ont parfois été reconsidérés, mais ce que nous retiendrons, c'est toute la préoccupation autour de nos élèves, vos enfants. Continuer de leur offrir le meilleur en préservant un environnement sécuritaire, enrichissant et stimulant.

En tant que président, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'établissement de l'école Sainte-Anne pour les efforts et le temps consentis durant l'année. La tenue des séances du conseil d'établissement fut possible grâce à l'engagement continu des enseignants, des représentantes du personnel soutien, des parents d'élèves et de la direction d'école.

Notre service de garde est toujours à l'affût d'offrir des activités divertissantes. L'adaptation des activités pour respecter les règles sanitaires a nécessité un défi supplémentaire, mais il a été relevé avec brio.

Principaux sujets traités et décisions prises :

A été adopté :

- Rapport annuel 2021-2022 du Conseil d'établissement
- Le budget initial 2021-2022
- Règles de transférabilité
- Plan de lutte 2021-2022

A été approuvé :

- Le calendrier des séances
- Les sorties et activités du service de garde
- Les frais chargés aux parents
- La grille-matières
- Reddition de compte 2021-2022 du plan de lutte à l'intimidation

A été consulté :

- Plan de répartition des immeubles (PRIÉ)
- Calendrier scolaire 2022-2023
- Critères de sélection d'une direction d'établissement
- Cadre organisationnel des services de garde
- Règles de répartition budgétaire 2022-2023